

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



« Une autre vie s'invente ici »



Un outil de développement local et de préservation du patrimoine

La France comporte de vastes territoires ruraux au patrimoine naturel et culturel remarquable. Cependant la pression urbaine ou touristique et les grands aménagements peuvent détruire en quelques années des paysages que la nature et les hommes ont patiemment façonnés au fil du temps. Pour arrêter et inverser ce processus, des collectivités locales se sont engagées dans une politique dynamique, associant étroitement la protection du patrimoine et le développement local. Ainsi est, en 1967, le concept de Parc naturel régional.

Un territoire de montagne habitée

Altitude : 400 à 1 886m

120 km du Nord au Sud, le plus vaste Parc Naturel Régional de France métropolitaine.

395 068 hectares sur 2 départements (Cantal et Puy-de-Dôme)

153 communes territoriales pour 88 000 habitants

5 Régions naturelles dont 4 massifs volcaniques : Monts Dômes (Puy de Dôme 1 465 m), Monts Dore (Puy de Sancy 1 886 m), Cézallier (Signal du Luguet 1 551 m), Monts du Cantal (Plomb du Cantal 1 885 m) et un plateau granitique : L'Artense (800 m environ)

Au Nord, la **Chaîne des Puys** dans les Monts Dômes, silhouette célèbre et visible de loin : plus de 80 dômes et cratères volcaniques alignés sur 30 kms.

Au Centre, les **Monts Dore**, massif aux reliefs accentués, parsemé de lacs d'origine éruptive.

A l'Est, le **Cézallier**, immense bouclier de basalte recouvert à l'infini de pâturages verdoyants.

A l'Ouest, l'**Artense**, vieux piémont granitique sculpté par les glaciers, ponctué de tourbières et de landes rocheuses.



Au Sud, les **Monts du Cantal**, énorme volcans aux flancs démantelés par l'érosion en de superbes vallées rayonnantes.

Le Parc des Volcans est situé au cœur de l'Auvergne. Cet immense territoire est composé de paysages, d'une faune et d'une flore remarquables. Mais il doit aussi sa forte identité à toute une société rurale qui a su préserver ses savoir-faire et sa culture.

Conscients de la richesse et de la fragilité de leur environnement, les habitants en accord avec le Conseil Régional d'Auvergne ont fondé le **Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne** le 25 octobre **1977**. Il est l'un des plus anciens et le plus vaste Parc de France métropolitaine.

Toutefois, le terme « Parc » ne doit pas tromper, il s'agit d'un espace ouvert dont l'accès est entièrement libre, ce n'est ni un musée, ni une réserve. Les fondements et les objectifs du Parc sont regroupés dans la Charte. La gestion est assurée par un syndicat mixte et une équipe technique et administrative.

Une charte

La Charte du Parc Naturel Régional est un document contractuel établi entre les communes membres du Parc, la région, les départements et l'Etat.

La Charte se fait l'écho des orientations et des mesures souhaitées par ses adhérents. Elle revêt aussi un aspect plus administratif puisqu'elle regroupe les limites du territoire, les statuts de l'organisme de gestion, le programme d'activités et d'équipements et le financement prévisionnel.

La Charte actuelle du Parc des Volcans d'Auvergne a été validée pour 10 ans (décret du 6 décembre 2000). Les collectivités et les administrations sont tenues de se conformer à ses directives pour prendre leurs décisions. Désormais la loi «Paysages » (janvier 1993) prévoit une consultation des Parcs Naturels Régionaux pour la conformité des documents d'urbanisme avec les mesures énoncées dans la Charte.

Une structure

Le Parc des Volcans est géré par un Syndicat mixte regroupant :

- la Région d'Auvergne,
- Les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme,
- 153 communes dans son périmètre.

Le **Comité syndical**, qui se réunit pour définir les grandes orientations et voter le budget du Parc, est élu pour 3 ans et comprend 26 membres.

Le Bureau est chargé de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Comité. Il est composé de 9 membres du Comité Syndical. La présidence est assurée par Roger Gardes.

Les missions du Parc

Tout en préservant son territoire, le Parc a pour objectifs d'en assurer le développement et la promotion. Il doit ainsi remplir cinq missions thématiques et trois missions transversales inscrites dans sa Charte.

5 missions thématiques :

- protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel,
- maîtriser l'évolution des paysages et améliorer le cadre de vie,
- préserver les ressources naturelles (notamment de la qualité de l'eau), et les matières premières,
- développer et valoriser les produits et les activités spécifiques au territoire,
- améliorer la qualité de vie sur le territoire du Parc.

3 missions transversales :

- développer les actions de concertation et de partenariat avec les structures intercommunales, les communes et autres acteurs locaux ou administrations, pour la conduite de démarches communes,
- informer et sensibiliser davantage ces interlocuteurs et les visiteurs du Parc sur les richesses et fragilités du territoire, ainsi que sur les actions menées ou à engager ; de même diversifier et adapter les actions d'éducation,
- animer un observatoire économique, technique et scientifique des paramètres concernant le territoire du Parc.

Pour la réalisation de ses missions, le Parc dispose d'une équipe technique et administrative composée de 45 personnes. Ses agents sont en général titulaires de la fonction publique territoriale.

Quels financements pour les actions du Parc ?

Le Parc des Volcans dispose d'un budget de fonctionnement et d'investissement autonome, conforme aux règles de la comptabilité des collectivités territoriales.

Adresses utiles

Maison du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Château de Montlosier 63970 Aydat - Tél. 04 73 65 64 00 – Fax 04 73 65 66 78

Mail : parc.volcans@wanadoo.fr - site web : www.parc-volcans-auvergne.com

- siège administratif du Parc
- centre d'accueil et d'information
- gîte d'étape et équestre (28 places)

Antenne technique :

B.P. 46 - 15300 MURAT - Tél. 04 71 20 22 10 – Fax 04 71 20 23 52

Réserves Naturelles :

- Vallée de Chaudefour - 63970 Chambon Sur Lac - Tél. 04 73 88 68 80
- Sagnes de la Godivelle - 63850 La Godivelle - Tél. 04 73 71 78 12 ou 04 73 65 64 00